

Table ronde 3

Les RIP à l'heure de la feuille de route gouvernementale : stratégies et attentes

- **Nathalie HELMER**, Présidente - Ardèche Drôme Numérique
- **Christophe COULON**, Président - La Fibre Numérique 59/62
- **Virginie LUCOT-AVRIL**, Présidente - Seine-Maritime Numérique

Avec la participation de

- **Julien DENORMANDIE**, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Cohésion des territoires
- **Patrick CHAIZE**, Président de l'AVICCA

Animation : **Ariel TURPIN**, Délégué général - AVICCA

« Seul le prononcé fait foi »

Patrick CHAIZE

Monsieur le Ministre, merci pour vos propos rassurants, j'ai l'impression que nous sommes en phase, que les planètes s'alignent et c'est avec beaucoup de satisfaction que je vous écoute. Je vous remercie de rester avec nous pour vous prêter au jeu des questions-réponses, questions qui seront posées par les intervenants de cette table ronde, avec quelques questions de la salle qui permettront d'apporter des éléments au débat.

Ariel TURPIN

Monsieur le Ministre, je vous remercie également très sincèrement de vous prêter à cet exercice qui est une première pour un TRIP. Il y a déjà beaucoup de questions posées via la plateforme Slido.

Concernant les questions des intervenants, nous écouterons dans l'ordre Nathalie Helmer, Présidente d'Ardèche-Drôme Numérique, un syndicat mixte qui a une longue expérience avec un RIP 1G et un RIP 2G comme elle le présentera ensuite, Christophe Coulon, Président du syndicat mixte La Fibre Numérique 59/62 et Virginie Lucot-Avril, Présidente du syndicat mixte Seine-Maritime Numérique.

Nathalie HELMER, Présidente - Ardèche Drôme Numérique

Monsieur le Ministre, le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique regroupe deux départements - l'Ardèche et la Drôme -, la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'intégralité des EPCI drômois et ardéchois.

Nous avons apporté des solutions de bon haut débit pour tous et de très haut débit pour les entreprises avec un premier RIP et ce depuis déjà 2011. Aujourd'hui, nous avons engagé un projet ambitieux de couverture FttH à 97% à l'horizon 2025. C'est un projet qui s'inscrit

parfaitement dans les objectifs du Gouvernement que vous venez de rappeler, et aujourd'hui vous nous demandez d'accélérer.

Nous sommes prêts, nos marchés de travaux sont engagés, nous avons signé une DSP d'affermage d'une durée de 18 ans pour un total de 310 000 prises. Pourtant, notre demande de financement de phase 2 est à l'arbitrage interministériel.

Alors, ma question porte certes sur le financement du projet ADN mais, en tant que nouvelle Vice-présidente de l'AVICCA, je saisis surtout ici l'occasion d'élargir son objet à l'ensemble des collectivités qui vont déposer leur dossier en phase 2 prochainement. Quelle sera la position de l'État sur le soutien financier de notre dossier, et plus largement de l'ensemble des RIP, pour l'atteinte de vos objectifs ?

Christophe COULON, Président - La Fibre Numérique 59/62

Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos propos rassurants - déjà tenus la semaine passée lors du Salon des Maires - et qui confirment votre volonté de nous accompagner dans notre mission de service public puisque nous en sommes, tous et toutes ici, dépositaires, il faudrait le rappeler : nous sommes empreints de cette mission de service public.

« Avant l'heure, c'est pas l'heure, après l'heure c'est plus l'heure » : il me semble que ce dicton populaire peut rapidement résumer l'histoire récente des RIP. En 2011, lorsque la zone AMII a été déterminée, un certain nombre d'opérateurs nous ont dit « avant l'heure, c'est pas l'heure ». La puissance publique a pris le relais, les élus ont eu un projet de territoire et une mission de service public de lutte contre la fracture numérique. Et aujourd'hui, alors que nous nous sommes emparés de ce sujet, que les projets avancent, nous sommes tentés de dire Monsieur le Ministre « après l'heure, c'est plus l'heure, laissez-nous faire et mener à bien notre projet ».

Je le dis avec beaucoup de conviction et je ne me laisserai pas aller à un propos politicien car ce n'est pas le lieu, mais l'aménagement numérique du territoire est un outil politique. Il ne vous a pas échappé les résultats plutôt saisissants de récentes échéances électorales dans le Nord - Pas-de-Calais, puisque je préside le RIP du 59/62. Je dois vous dire que certaines populations ont parfois un sentiment de rejet, d'agressivité, elles ont l'impression d'être des citoyens de seconde catégorie... Je vous le dis avec beaucoup de fierté et de responsabilité : c'est un outil politique. Il faut donc que nous ayons les moyens d'avancer avec une certaine sécurité, parce que ma priorité, c'est une sécurité stratégique du déploiement, et j'ai un objectif ambitieux qui est celui du 100% FttH en 2021 avec 700 000 prises réalisées en 5 ans.

Je me permets de vous interpeller sur cette question de la sécurisation des RIP, mais j'ai bien compris votre volonté. Cette interpellation doit vous permettre de détailler un peu plus la volonté du Gouvernement. La France a besoin des opérateurs privés, c'est évident, ce sont nos partenaires, on a besoin de leurs efforts et de leurs investissements pour arriver à donner à notre pays un équipement de qualité à l'horizon fixé par le Chef de l'État, et c'est une très bonne ambition que le Président de la République a répétée. Mais nous avons besoin de sécurité et, pour que nous nous comprenions bien, je me référerai à Michel Audiard, qui avait la faculté de permettre aux hommes de bien se comprendre. J'entends votre volonté, mais il faudrait nous en donner un petit peu plus parce que, comme disait Michel Audiard « la justice est comme la Sainte Vierge, à un moment quand on ne la voit pas, le doute s'installe ».

Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente - Seine-Maritime Numérique

Monsieur le Ministre, ma question va rejoindre celle de ma collègue d'Ardèche-Drôme Numérique. La Seine-Maritime a choisi un plan d'accélération rapide. Il y a deux ans, lorsque je suis devenue présidente du syndicat, nous avions un plan peu ambitieux du fait d'un territoire métropolitain important, 4 territoires en zone AMII et 230 000 foyers en déshérence à couvrir. Nous avons accéléré, relevé les manches et aujourd'hui, toutes les communautés de communes sont adhérentes du syndicat et nous avons mis en place un financement croisé : hormis la redevance et évidemment les subventions, il reste un euro à la charge de chaque territoire communautaire et un euro au département.

Dans la phase d'accélération actuelle, tout le monde est autour de la table, mais il nous manque une carte indispensable qui est le montant du financement FSN pour pouvoir déterminer le suivi de la feuille de route complémentaire, parce qu'il en va du suivi des emprunts et d'un suivi équilibré des territoires. En ce sens, nous avons bien sûr écouté en misant sur un plan d'accélération logique pour atteindre l'objectif de 100% à échéance maximum de 7 ans, voire 5 si possible, mais pour cela il faut des financements croisés et clairs. Aujourd'hui, autour de la table, nous ne sommes pas à quelques centimes près mais à quelques millions près, alors nous devons savoir où nous allons.

Je me permets une deuxième question car l'élue que je suis a également besoin de clairvoyance sur le CGCT. Il y a bien sûr la compétence numérique mais aujourd'hui, d'une préfecture à l'autre, l'interprétation est différente. La compétence numérique inclut-elle la compétence téléphonie ? Il y a peu de temps, les communes et les territoires, qui ont « les clés du camion » comme vous l'avez dit, ont reçu des recommandés leur précisant qu'il n'était plus de leur compétence de porter les projets de téléphonie, en tout cas en Seine-Maritime. Mais les collectivités ont fait des financements, elles ont investi dans des pylônes, dans des terrains, des dalles, etc. Et aujourd'hui on nous dit que cela relève de la compétence numérique. Or, si c'est le cas, il faudrait non seulement que les syndicats numériques soient autour de la table, mais aussi qu'ils soient éligibles aux DETR (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux), aux dossiers de subventionnement et aux appels de projets, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cela pose de réelles difficultés sur le terrain parce que, dans un sens, il n'y a plus de porteur de projet clairement identifié et quand on répond aux habitants qu'on ne sait pas comment cela va se régler, cela suscite beaucoup de déshérence alors que, je reprends cette image de mon collègue, il faut y voir clair pour avancer.

Et une troisième question pourrait évidemment porter sur les territoires interrégionaux, où il est très complexe de se mettre d'accord avec son voisin.

Julien DENORMANDIE

Merci pour ces questions dont certaines se recoupent, notamment dans leur volet financier.

Pour répondre très précisément à Madame Helmer, aujourd'hui 23 dossiers sont en cours d'instruction pour le financement de phase 1, mais surtout de phases 2 et 3, au titre du Plan France Très haut débit. Votre impatience, je la partage, mais elle est aussi partagée je crois par les équipes d'instruction de ces dossiers et notamment les équipes d'Antoine Darodes.

Aujourd'hui, on a un engagement de l'État de faire en sorte que tous les financements mis sur la table dans le cadre du Plan France Très haut débit, c'est-à-dire 3,3 milliards d'euros, puissent être effectivement mobilisables. Nous avons des problèmes pour les mobiliser parce qu'il n'y avait pas suffisamment de crédits de paiement le permettant, c'est pourquoi, dans le cadre du

Grand plan d'investissement, nous avons augmenté les sommes afin de pouvoir justement délivrer les dossiers qui étaient en cours d'instruction mais qui ne pouvaient pas l'être faute de financement disponible.

Deuxièmement, dans ces instructions, il faut aussi se dire qu'un guichet ne veut pas dire - si vous me passez l'expression - *open bar*, même si les soirées sont beaucoup plus sympa quand c'est en *open bar* ! L'exigence de l'instruction, elle est là et elle doit perdurer. C'est-à-dire qu'il ne faut jamais oublier que le travail que vous faites avec l'Agence du Numérique est effectivement un travail exigeant avec parfois des demandes qui sont d'autant plus légitimes qu'on voit d'autres projets inclure des innovations qui n'étaient pas prévues dans des projets initiaux.

Je prends un exemple : le RIP signé en Mayenne a montré que le financement privé allait bien au-delà de ce qui était espéré initialement. La conséquence, c'est que l'État met au pot, mais moins qu'il ne devait le faire initialement, ce qui lui permet de garder des financements pour d'autres projets ou d'autres subventions pour les utilisateurs. Deuxièmement, cela a surtout permis de faire en sorte qu'il n'y ait qu'une collectivité locale, à savoir le conseil départemental (je parle sous le contrôle du représentant de la Mayenne), qui finance le développement du RIP et qu'aucune autre collectivité au sein du département n'ait à participer. Cela n'est pas sans conséquence, l'intérêt est énorme, y compris pour les donneurs d'ordres. Quand, dans les phases d'instruction, des services vous disent « on pense qu'il faudrait peut-être avancer sur telle ou telle chose », c'est aussi parce qu'à la fin cela peut être bénéfique pour tout le monde.

Encore une fois, dans ces instructions de dossiers, il y avait une équation financière qui n'était pas bouclée et qui ne permettait pas de délivrer les choses rapidement. Elle est désormais bouclée avec des financements additionnels et cela va donc aller plus vite. Mais, plus vite ne veut pas dire qu'il ne faut pas avoir une exigence importante.

Sur le développement et l'octroi de ces financements dans les phases 2 ou les phases 3, pour en venir à la question de Monsieur Coulon, j'y insiste aussi : la stabilité du modèle des RIP est dans les mains de l'État qui décide de ne pas ouvrir la boîte de Pandore, mais elle est surtout dans les mains des donneurs d'ordres.

Je prends deux points très précis. Quand on a tous ces débats sur un opérateur, pour ne pas le citer, qui indique vouloir aller investir partout dans les RIP... C'est peut-être mon côté optimiste, mais je pense qu'il faut se féliciter du fait que des opérateurs souhaitent investir plus, y compris dans les RIP. En soi, c'est une très bonne nouvelle ! Plus on aura d'investissements, plus on pourra faire des déploiements rapides. Après, se pose une question fondamentale : peut-on accepter de mettre en péril des RIP parce qu'il y a une duplication de réseaux ? J'ai la conviction que c'est une chose qui ne peut pas être comprise des citoyens qui voient deux réseaux se faire en parallèle, mais qui en revanche pourrait être comprise si cela permettait à tous les citoyens d'avoir plus facilement et plus vite accès à la téléphonie. En revanche, c'est une chose qui ne peut pas être comprise d'un État qui est « actionnaire » des RIP, puisque l'État investit dans les RIP ; patrimoniallement, c'est une décision qui ne peut être comprise.

Mais au final, qui décide si oui ou non la duplication peut avoir lieu ? C'est le donneur d'ordres, c'est lui qui a dans ses mains la possibilité de contractualiser ou non avec un opérateur qui décide de mettre à mal les RIP. C'est le donneur d'ordres qui va se dire « j'ai contractualisé sur un RIP, mais je préfère voir un deuxième opérateur arriver sur le territoire ». Dans l'économie de marché dans laquelle nous sommes, on peut avancer, et notamment Patrick fait des propositions très intéressantes, l'Arcep en a fait également en ce sens, pour créer un cadre qui évite les systèmes d'aberration, mais dans une économie de marché, celui qui a le fin mot de l'histoire, c'est toujours le donneur d'ordres. Ces sont donc les élus locaux qui peuvent décider si, oui ou non, ils vont autoriser une duplication du réseau. La stabilité, elle est dans nos mains, nous pouvoirs publics, mais elle est aussi beaucoup dans les mains des élus locaux.

Ensuite, le diable est dans les détails, et j'en arrive à la question de Madame Lucot-Avril. Nous savons bien qu'il y a des sujets de coordination entre les territoires qui sont immenses. Le principal risque dans ces duplicatas, c'est lorsqu'il y a un RIP au niveau d'une région et que certains, au niveau par exemple d'un département au sein de la région, décident de faire leur propre réseau. Là on déstabilise complètement les équilibres économiques du RIP initial. Là, on a un vrai problème et il faut trouver des solutions. Cela fait notamment partie des propositions faites par Patrick Chaize ou par l'Arcep. Le problème, c'est qu'il y a dans ce cas des donneurs d'ordres différents et qu'ils ne vont pas dans le même sens. À la fin, un RIP régional peut être mis en péril parce que dans un niveau infra-régional, au niveau d'un ou de plusieurs départements, il y a des projets de duplicatas. Là, ce n'est pas que dans la main du donneur d'ordres, c'est aussi dans la main de l'État, des pouvoirs publics et de la représentation nationale.

Le deuxième volet sur la sécurisation est aussi un élément de réponse à Madame Helmer. Il faut absolument que les donneurs d'ordres soient clairs sur ce qu'ils veulent faire sur les phases 2 et 3. J'entends pas là qu'il faut qu'un donneur d'ordres puisse préciser rapidement s'il préfère faire la phase 2 et la phase 3 dans le cadre d'un RIP ou s'il préfère le faire dans le cadre d'une initiative privée. Les deux peuvent être justifiées ; on peut très bien avoir un donneur d'ordres qui considère au final qu'il vaut mieux faire la phase 2 ou la phase 3 sous initiative privée parce que des financements privés sont là aujourd'hui, même si c'est dans la zone RIP.

En revanche, c'est le même donneur d'ordres qui pourrait être amené à dire « je donne la phase 2 et la phase 3 à une initiative privée, alors même que, dans le plan de financement de mon RIP sur la phase 1, je sais que l'équilibre financier ne vaut que si les phases 2 et 3 sont aussi dans le RIP ». Là, il y a deux possibilités : soit il y a une intelligence collective qui est telle qu'en tant que donneur d'ordres vous vous dites, « certes, je vais faire 2 et 3 dans le privé mais je fous en l'air tout ce que j'ai fait dans ma phase 1 et je mets à mal toute ma phase 1 ». Normalement l'intelligence collective voudrait que cela ne se produise pas. La question, c'est de savoir ce que l'on fait si cela se produit ?

Il y a un certain nombre de messages que l'État ou la représentation parlementaire peuvent faire passer pour s'assurer que ce cas de figure ne se produise pas. En tout état de cause, ce qui importe c'est d'avoir de la visibilité. Il est important que les donneurs d'ordres se prononcent rapidement pour savoir quel modèle ils choisissent pour les phases 2 et 3. Il faut cadrer et encadrer les choses parce que c'est pour moi l'un des éléments principaux de sécurisation des RIP dans leur globalité.

Pour répondre à Madame Lucot-Avril sur la compétence numérique et la compétence téléphonie, et pour être honnête avec vous, c'est la première fois que le problème nous est formulé dans ces termes, et pourtant nous avons fait beaucoup de consultations. Nous allons donc regarder cela précisément. Ma conviction est que la compétence numérique et la compétence téléphonie sont d'autant plus imbriquées l'une avec l'autre que la téléphonie est une des solutions pour apporter le numérique. Sans remettre en cause le fait que, à la fin des fins, le sens de l'histoire est d'avoir du FttH partout, on sait très bien que, si on veut avoir du bon et du très haut débit à court terme en 2020 et en 2022 pour tous les Français, certaines zones ne seront pas sur du très haut débit par le FttH et que d'autres solutions doivent être apportées. Il ne faut exclure aucune solution dans le mix technologique et la téléphonie est une des solutions. Le fait de pouvoir offrir de la 4G fixe qui apporte en même temps de la data est une des solutions. D'ailleurs, on est en train de faire avec les services de l'État et avec les remontées des collectivités, une cartographie des endroits où on sait que, si on ne fait rien ou si on ne reste que sur du FttH, on aura des zones blanches du numérique, c'est-à-dire ni du bon débit, ni du très haut débit. Dans toutes les négociations que nous avons aujourd'hui avec les opérateurs de téléphonie, on voit comment on peut apporter de la téléphonie 4G mobile ou 4G fixe permettant d'apporter de la data au même moment. Mais cela veut dire aussi qu'il faut faire tous les mix technologiques. Il y a certains endroits où on sait que la solutions satellitaire est une bonne solution, à charge ensuite de l'État

de faire en sorte que cette solution soit économiquement viable pour les utilisateurs et que dans un milieu rural on n'ait pas à payer 8 fois la connexion internet par rapport au prix de cette même connexion dans un milieu urbain.

Vous avez évoqué Madame Lucot-Avril un deuxième sujet qui est la coordination avec vos voisins. C'était le sens de ma réponse tout à l'heure : c'est vrai, quand vous avez des compétitions au sein d'un département versus une région, mais il y a aussi d'autres cas qui sont totalement aberrants, quand par exemple deux départements sont limitrophes et que l'on se rend compte que l'on tire une fibre de 150 kilomètres pour un village, alors qu'il y a un point fixe de fibre à 5 kilomètres... Là on se dit que le bon sens n'est pas forcément au rendez-vous, mais c'est une coordination entre les donneurs d'ordres qu'il nous faut insuffler et favoriser, mais qui relève aussi beaucoup de la coordination entre les donneurs d'ordres.

Ariel TURPIN

Merci. Avant d'attaquer les présentations, nous avons dépassé les 30 questions sur la plateforme. Il y avait de nombreuses questions sur la sécurisation des investissements en zone RIP et vous y avez en grande partie répondu. Je vous livre d'autres questions sur la formation, les problèmes de pénurie de main d'œuvre et de fibre optique qui ont été évoqués en parallèle. Une personne demande si on peut atteindre les objectifs du plan avec de telles contraintes ? Autre question : quelle articulation voyez-vous entre la proposition de loi portée par le Sénateur Patrick Chaize et le projet de Loi logement ?

Julien DENORMANDIE

Sur la première question, il y a deux sujets en fait : celui de la formation et celui des capacités industrielles des opérateurs, lequel est lié au précédent. C'est un sujet très important ; quand vous dites « accélération des déploiements », il faut pouvoir s'assurer que les opérateurs et tous leurs sous-traitants sont en capacité de délivrer l'ensemble du matériel nécessaire.

C'est un point de vigilance de notre côté car il y a en effet aujourd'hui un vrai sujet de formation. Des financements ont été mis en place, notamment 5 millions d'euros pour accompagner les entités qui dispensent les formations. Nous essayons donc d'agir pour améliorer la chose. Lors de l'Université d'été du THD de la Firip à Épernay, j'ai été très agréablement surpris par la vitalité de tous les centres de formation qui étaient en train d'émerger. Beaucoup exposaient à Épernay et, pour avoir échangé avec certains d'entre eux, j'ai vu la dynamique de ces centres de formation qui continuent à croître. La vraie question est de savoir s'ils vont croître de manière suffisamment rapide pour s'assurer que l'ensemble des formations sera dispensé. La réalité du terrain que vous vivez au jour le jour, c'est qu'il y a effectivement une pénurie de personnes compétentes sur le sujet. Ma conviction, c'est qu'on ne va pas assez loin dans la formation et qu'il faut accélérer tous les déploiements et les appuis que nous pouvons donner sur les formations.

Sur le deuxième point, il ne faut pas avoir une approche statique mais une approche dynamique. Il s'avère que le déploiement est dans sa phase finale dans les zones denses. Par conséquent, l'ensemble des opérateurs peuvent redéployer leurs dispositifs, leur main d'œuvre, leurs réseaux techniques et leur capacité de production vers d'autres zones. De manière dynamique, le contexte va plutôt en notre faveur, c'est-à-dire vers une réorientation des capacités des entreprises vers les RIP et la zone AMII plutôt que sur les zones denses qui sont en train d'être couvertes.

Une fois dit cela, il n'y a pas de solution miracle. Il faut prendre le problème à bras le corps. Nous continuons à investir dans les formations et à suivre de près les capacités industrielles des opérateurs en leur demandant justement ces approches dynamiques. Mais je suis d'accord avec vous, il y a un sujet sur la table aujourd'hui, car, dans beaucoup de cas, nous ne trouvons pas suffisamment de personnes et de mains d'œuvre formées pour le faire. Encore une fois, je suis plutôt optimiste que négatif, mais en ayant un vrai point de vigilance sur ce sujet.

La deuxième question concerne l'articulation entre la proposition de loi de Patrick Chaize, dont nous partageons la philosophie en tous points, et le PJJ logement. Que ce soit dans la proposition de loi, dans ce que propose l'Arcep ou dans certaines idées que nous pouvons avoir dans le projet de loi, il y a un certain nombre de questions juridiques qui sont sous-jacentes, parce que nous sommes dans une économie de marché avec une liberté d'investissement, une liberté de déploiement, et qu'en fait on ne peut pas administrer l'économie du jour au lendemain en disant que dans telle zone ce sera un unique opérateur qui pourra intervenir. Ce n'est pas si facile.

Mon approche est aussi très pragmatique, et je le redis : à la fin, celui qui tient les clés du camion pour éviter les doublons, cela reste le donneur d'ordres et il faut vraiment l'avoir en tête. Mais la philosophie de la proposition de loi de Patrick Chaize, nous la partageons en tous points. Il y a donc ces sujets juridiques que nous sommes en train d'analyser conjointement, et il y a beaucoup de choses qui pourront être incluses dans la partie 3 du projet de Loi logement que j'évoquais, pour aller le plus loin possible, notamment dans la simplification et la libération des contraintes dans le déploiement local.

Ariel TURPIN

Les questions continuent à arriver, mais les élus sont venus pour présenter leur projet et je vous propose de passer tout de suite à ces présentations avec Madame Helmer.

Nathalie HELMER



ADN - La fibre pour tous

Je remercie l'AVICCA de nous permettre aujourd'hui de vous présenter le projet « La fibre pour tous » d'Ardèche Drôme Numérique et de vous montrer à quel point il est important de ne pas déséquilibrer ce projet et les financements, car nos administrés attendent un véritable service.

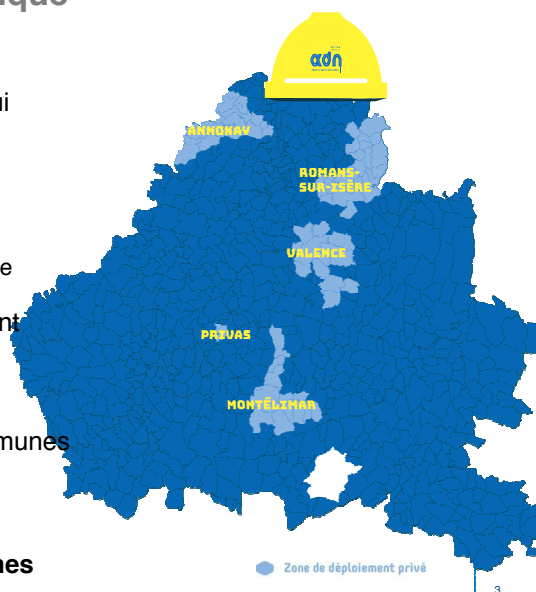
1 **ADN** en quelques mots...

1 - ADN en quelques mots

ADN en quelques mots...

Le service public du numérique en Ardèche et en Drôme

- ◆ Un **syndicat mixte** créé en 2007 qui regroupe
 - > le Département de l'Ardèche
 - > le Département de la Drôme
 - > la Région Auvergne Rhône-Alpes
 - > les 27 intercommunalités du territoire
- ◆ **Administré par 39 élus** représentant les 30 collectivités membres / 706 communes
- ◆ Périmètre des zones AMII : 66 communes
 - > 17 % des foyers de l'Ardèche,
 - > 43 % des foyers de la Drôme.
- ◆ Périmètre RIP FTTH : **640 communes**



ADN en quelques mots

Notre syndicat mixte a été créé en 2007, à l'initiative des deux départements de la Drôme et de l'Ardèche ainsi que de la région. Aujourd'hui, il regroupe non seulement les deux départements et la région (devenue Auvergne-Rhône-Alpes) mais également les 27 intercommunalités du territoire. Il est administré par 39 élus qui représentent les 30 collectivités membres, pour un total de 706 communes.

Sur la carte, on distingue les deux départements autour du couloir rhodanien, la vallée du Rhône figure en bleu clair avec le périmètre des zones AMII qui couvrent 66 communes plutôt denses - 17% des foyers ardéchois et 43% des foyers de la Drôme. Tout le reste, en bleu foncé, correspond au périmètre RIP FttH, soit 640 communes.

2 Un projet qui s'inscrit dans la politique nationale

2 - Un projet qui s'inscrit dans la politique nationale

Un projet qui contribue pleinement à l'objectif du Gouvernement.

***« le Gouvernement fait sien l'objectif
d'un territoire intégralement fibré en 2025,
en complément des ambitions déjà annoncées
du THD pour tous en 2022,
et du "bon haut débit" pour tous en 2020 ».***

M. Denormandie - Séance des questions au Gouvernement du 4 octobre 2017

◆ **ADN = Un premier RIP qui a permis « le bon haut débit pour tous » depuis 2011 :**

- > 97 % de la population éligible à une offre dégroupée ADSL ;
- > une offre professionnelle pour toutes les entreprises (260 zones d'activité – 3 500 entreprises clientes – 40 opérateurs de services) ;
- > 61 opérations de montée en débit sur cuivre ;
- > La collecte fibre d'un réseau radio d'un opérateur en zone blanche et grise ;
- > 2 200 kits satellites subventionnés.

◆ **ADN = Un 2^e RIP qui va permettre « La fibre pour tous » en 2025**

5

Un projet qui contribue pleinement à l'objectif du Gouvernement

Le projet d'ADN s'inscrit dans la politique nationale et contribue pleinement à l'objectif du Gouvernement, lequel a fait le choix d'un « territoire intégralement fibré en 2025, en complément

des ambitions déjà annoncées du THD pour tous en 2022, et du bon haut débit pour tous en 2020 ».

ADN, c'est aussi un premier RIP qui a permis « le bon haut débit pour tous » depuis déjà 2011 avec :

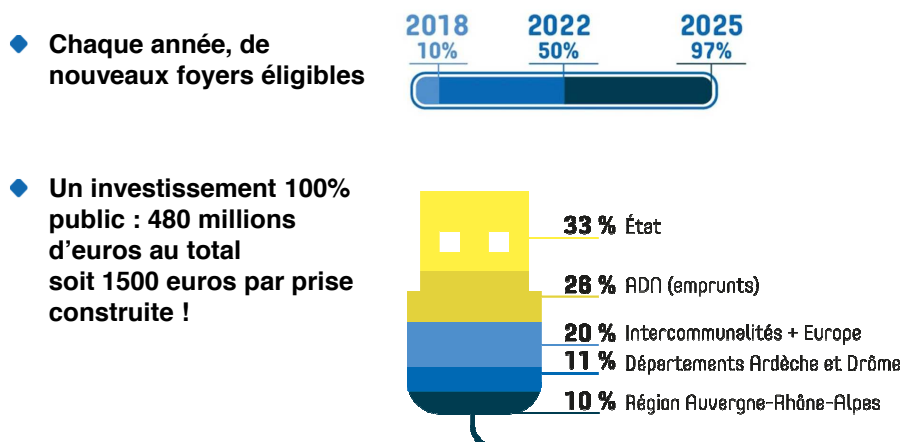
- aujourd'hui, 97% de la population éligible à une offre dégroupée ADSL ;
- une offre professionnelle pour les entreprises : 260 zones d'activités sont fibrées, 3 500 entreprises sont clientes avec 40 opérateurs de services notamment locaux ;
- 61 opérations de montée en débit sur cuivre ;
- la collecte fibre du réseau radio d'un opérateur en zone blanche et grise ;
- et une offre subventionnée de 2 200 kits satellites.

ADN, c'est enfin un deuxième RIP qui va permettre la « Fibre pour tous » d'ici 2025.

Le projet *Fibre pour tous*

310 000 foyers à raccorder en 8 ans !

97 % de la population couverte



6

Le projet *Fibre pour tous*

Le projet Fibre pour tous représente 310 000 foyers à raccorder en 8 ans. Grâce à la négociation de la DSP entre les délégataires et les élus du territoire, nous avons ramené plan initialement prévu sur 10 ans à 8 ans, pour accélérer. 97% de la population sera couverte avec chaque année de nouveaux foyers éligibles, comme l'illustre ce graphique : 10% en 2018, 50% en 2022, et un objectif atteint en 2025 avec 97%.

Il s'agit d'un investissement 100% public de 480 millions au total, dont la particularité est d'être basé sur la péréquation de la prise avec un coût de 1 500 euros quelque soit l'endroit. Je précise

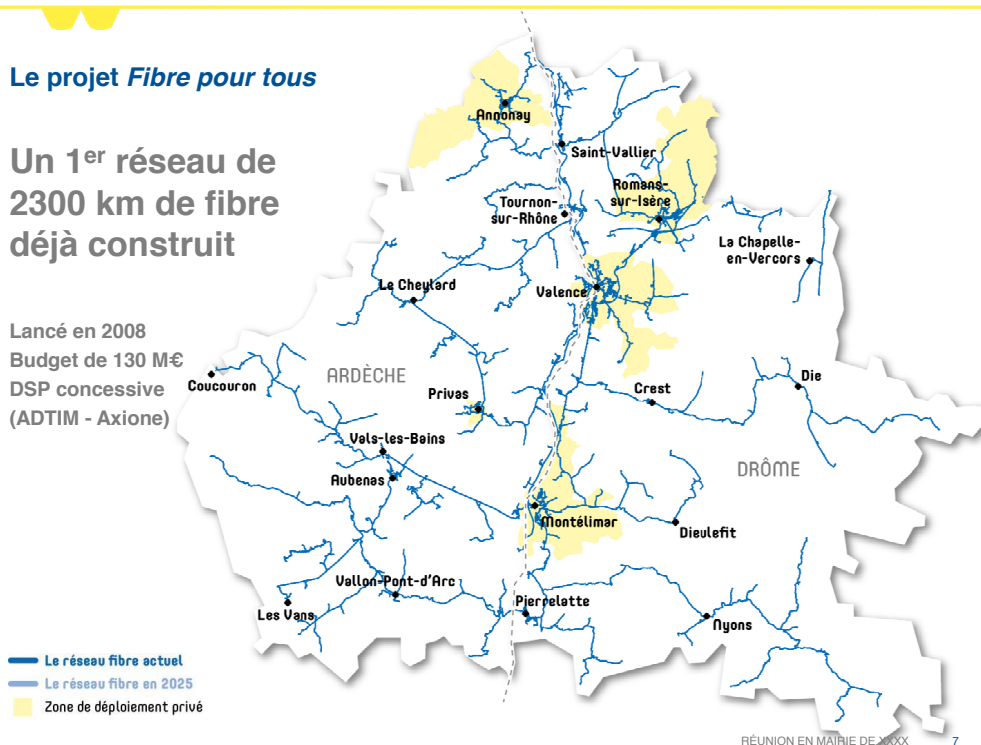
que la Drôme et l'Ardèche sont des départements plutôt ruraux avec des zones de montagne pas toujours faciles à fibrer.

Notre financement est assuré à 33% par l'État, 26% par des emprunts du syndicat ADN qui seront remboursés grâce à notre redevance d'affermage, 20% par nos EPCI qui ont fait un véritable effort parce que c'est un projet fédérateur et attendu, 11% des départements de l'Ardèche et de la Drôme, et 10% de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le projet *Fibre pour tous*

**Un 1^{er} réseau de
2300 km de fibre
déjà construit**

Lancé en 2008
Budget de 130 M€
DSP concessive
(ADTIM - Axione)



Un premier réseau de 2 300 km de fibre déjà construit

Comme le montre la carte, un premier réseau de 2 300 km de fibre a déjà été construit. Cette infrastructure principale a été lancée en 2008 pour un budget de 130 millions d'euros et avec une DSP concessive (délégataire ADTIM - Axione).

Le projet *Fibre pour tous*

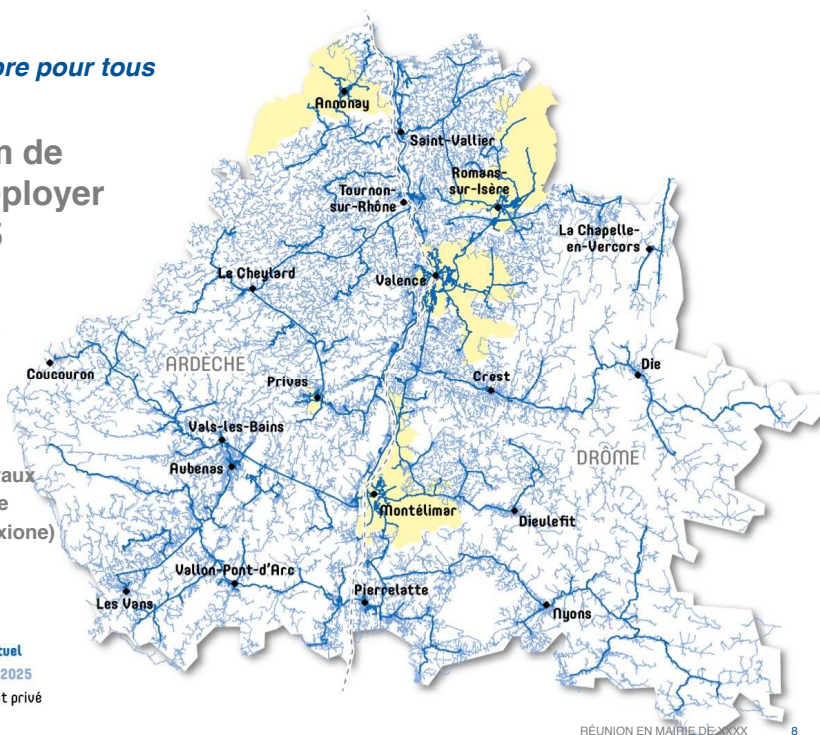
**16 000 km de
fibre à déployer
d'ici 2025**



La distance
entre la France
et l'Australie !

Marchés de travaux
+ DSP affermage
(ADTIM FTTH-Axione)

— Le réseau fibre actuel
— Le réseau fibre en 2025
■ Zone de déploiement privé



16 000 km de fibre à déployer d'ici 2025

Cette carte présente le projet Fibre pour tous, avec 16 000 km de fibre à déployer sur le territoire d'ici 2025, soit la distance entre la France et l'Australie. Les marchés de travaux sont déjà lancés et nous avons passé une DSP d'affermage avec le délégataire ADTIM FttH - Axione.

3 Un projet industriel et commercial

3 - Un projet industriel et commercial

Un projet industriel et commercial

- ◆ La construction du réseau **maîtrisée** par le Syndicat :
 - > priorités et rythme de déploiement, taux de complétude, dimensionnement, qualité des travaux et des équipements ;
- ◆ Son exploitation confiée à un opérateur :
 - > dans le cadre d'une délégation de service public d'affermage de 900 M€ (ADTIM FTTH - Axione) ;
- ◆ ADN devient **le plus important donneur d'ordres** sur son territoire :
 - > 480 M€ pour le déploiement initial (8 ans),
 - > + 120 M€ investis par le délégataire (colonnes montantes, raccordements finaux) ;
- ◆ Une équipe dédiée de 19 agents ;
- ◆ 18 marchés attribués depuis 2015 : 200 M€ engagés à ce jour ;

Un projet industriel et commercial

La construction du réseau est maîtrisée par le syndicat qui priorise et rythme le déploiement, en vérifiant le taux de complétude, en dimensionnant le réseau et en contrôlant la qualité des travaux et des équipements.

Son exploitation est confiée à un opérateur dans le cadre d'une délégation de service public d'affermage de 900 millions d'euros. Et ADN devient aujourd'hui le plus important donneur d'ordres sur son territoire, avec 480 millions d'euros pour le déploiement initial (ramené à 8 ans), auxquels s'ajoutent les 120 millions d'euros investis par le délégataire sur les colonnes montantes et les raccordements finaux.

Une équipe de 19 agents est dédiée au projet et, depuis 2015, 18 marchés ont été attribués pour la conception et la construction du réseau. À ce jour, nous avons déjà engagé 200 millions d'euros.

4 Un projet territorial ambitieux

4 - Un projet territorial ambitieux

Un projet territorial ambitieux

- ◆ Une collaboration **bi-départementale**, associant toutes les collectivités,
- ◆ Une **ambition FTTH** pour des territoires parfois très ruraux
- ◆ Un principe de solidarité territoriale et de **péréquation** autour d'un coût unique péréqué de 1 500 €/par prise
- ◆ Un projet qui **profite au territoire** au travers de la commande publique :
 - > Favorise l'insertion et le retour à l'emploi : clauses sociales, centres de formation
 - > Facilite l'accès des TPE/PME aux marchés publics
 - > Evite le dumping social
 - > Valorise les métiers de la fibre et aide les entreprises à recruter
- ◆ Un Trophée 2017 de la Commande Publique qui récompense une stratégie d'achat responsable et durable.



12

Un projet territorial ambitieux

Ce projet territorial est d'abord le fruit d'une collaboration bi-départementale (un des premier dans ce cadre) qui associe toutes les collectivités, avec une ambition FttH pour des territoires parfois très ruraux, sur la base d'un principe de solidarité territoriale et de péréquation autour d'un coût unique péréqué de 1 500 euros par prise.

Ce projet profite au territoire au travers de la commande publique dans la mesure où il favorise l'insertion et le retour à l'emploi avec les clauses sociales (nos marchés contiennent 30 000 heures par an de clauses sociales d'insertion) et des centres de formation. Nous avons ainsi en Drôme un centre de formation qui a déjà fait ses preuves et un deuxième centre va ouvrir côté ardéchois dès 2018.

Ce projet permet également de faciliter l'accès des TPE/PME aux marchés publics, d'éviter le dumping social, de valoriser les métiers de la fibre et d'aider les entreprises à recruter. En collaboration avec Pôle Emploi, nous avons organisé un salon de l'emploi sur la thématique numérique et toutes nos entreprises étaient présentes : elles ont pu recruter et échanger avec des demandeurs d'emploi. Cette démarche a été beaucoup appréciée par les entreprises du territoire.

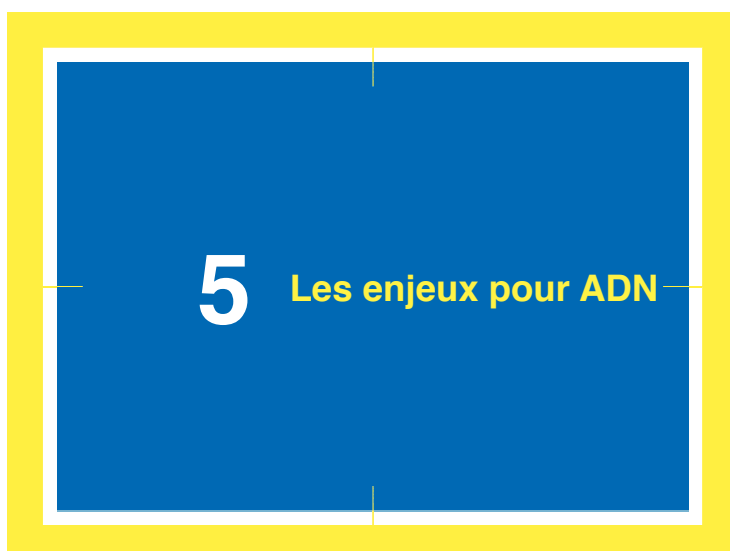
Enfin, nous avons reçu la semaine dernière au Salon des Maires un Trophée 2017 de la commande publique qui nous a été décerné en récompense d'une stratégie d'achat responsable et durable.



13

Je me fibre les moustaches

Nous avons mis en place une campagne de communication, avec cet exemple - « on se fibre les moustaches » en Drôme Ardèche - de ce que nous pouvons proposer en termes de communication.



5 - Les enjeux pour ADN

Les difficultés stratégiques et opérationnelles qui attendent un soutien de l'Etat

- ◆ La **tenue de l'objectif 2025 et des coûts de construction** du réseau sera fortement impactée par :
 - > La **capacité des acteurs industriels** à respecter les délais de nos marchés : disponibilité de personnels qualifiés...
 - > La **capacité des câblers** à fournir les quantités de câbles dans des délais acceptables ;
 - > La **lourdeur et la complexité d'accès aux infrastructures tierces**, notamment pour les réseaux aériens (poteaux Orange, poteaux Enedis).
- ◆ La nécessaire **protection du périmètre** des RIP :
 - > Les projets sont lancés. Ils reposent sur un effet de péréquation et d'optimisation des financements publics ;
 - > Risque **de fort de déstabilisation des projets et d'impact financiers sur les contrats établis** (construction du réseau et exploitation).

15

Les difficultés stratégiques et opérationnelles qui attendent un soutien de l'État

Aujourd'hui, les enjeux pour ADN sont importants et vous ont déjà été présentés, mais j'ajouterai une question concernant la simplification de l'accès aux infrastructures de tiers. Le déploiement de nos réseaux passe à plus de 90% par la réutilisation des infrastructures existantes, et notamment le réseau souterrain d'Orange ainsi que les réseaux aériens d'Orange et d'Enedis. L'utilisation des réseaux aériens est indispensable aux déploiements en zones périurbaines et rurales. Toutefois les gestionnaires d'infrastructures mettent de lourdes contraintes d'études à la charge du RIP, générant des délais supplémentaires et d'importantes dépenses d'études. Ces gestionnaires en profitent pour financer le renouvellement de leurs réseaux aux frais des RIP, en dehors de toute participation. Les offres sont complexes, même si elles tendent à se simplifier avec le temps.

Alors, Monsieur le Ministre, quel rôle peut avoir l'État pour simplifier rapidement et définitivement ces process ? Merci pour votre attention



Merci

Christophe COULON



La Fibre Numérique 5962
Présentation du projet Très Haut Débit (THD)
en Nord-Pas de Calais
La Fibre optique pour tous en 2021

29 novembre 2017 – Colloque TRIP d'Automne

« Les RIP à l'heure de la feuille de route gouvernementale : stratégies et attentes »

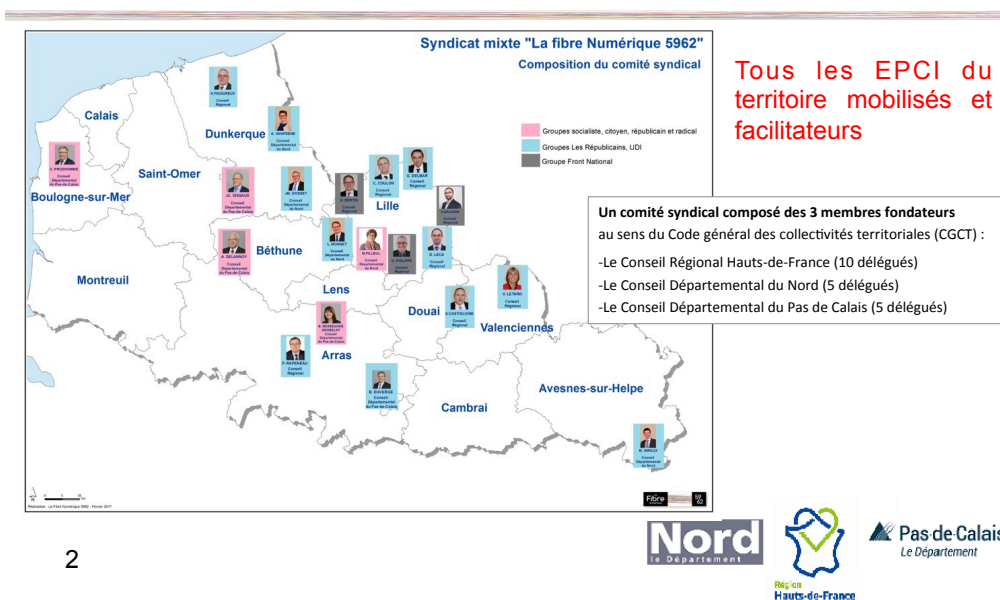


La Fibre Numérique 59/62

Je présente le projet 59/62 de manière assez concise car j'ai eu l'occasion de le présenter l'année passée alors qui venait d'être signé en novembre 2016 et que j'aurai l'occasion de le faire plus en détail, Monsieur le Ministre, à Saint-Omer le 18 décembre puisque vous viendrez constater que nous faisons du bon boulot sur le terrain, et je m'en réjouis !



Le syndicat



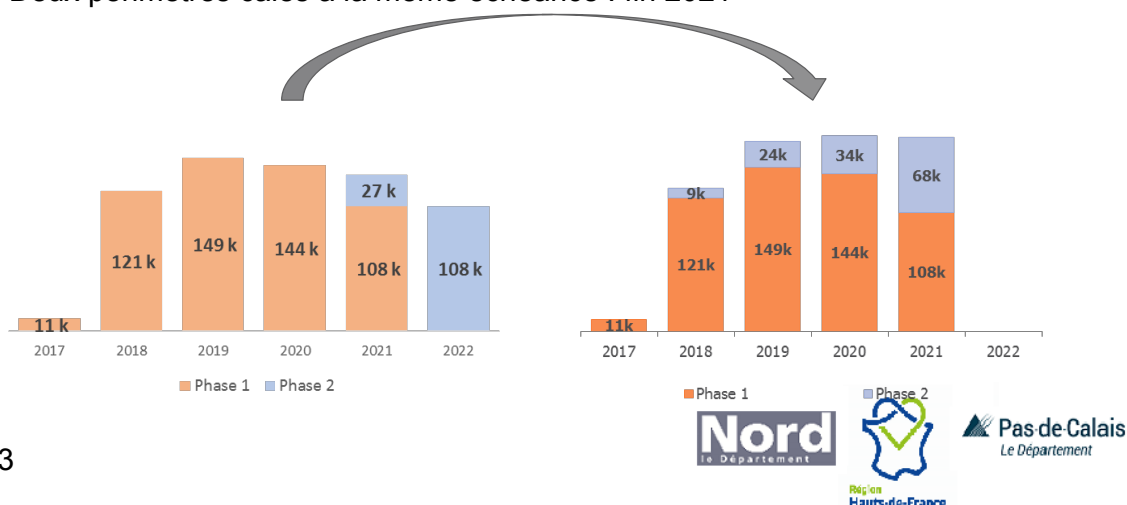
Le syndicat

Globalement, ce RIP concerne l'ancienne région Nord - Pas-de-Calais, avec des collectivités fondatrices : la région, le département du Nord et celui du Pas-de-Calais. Le comité syndical est animé et géré par une vingtaine d'élus - 10 élus du conseil régional des Hauts-de-France dont je fais partie, 5 élus du conseil départemental du Nord et 5 du Pas-de-Calais.



Le projet

- 700 000 prises FttH à déployer en zone RIP avant fin 2021
- Un coût public de la MeD (493 € / prise) supérieur au coût de la fibre (138 € / prise)
- Une volonté de l'État d'équiper les territoires plus vite
- Deux périmètres calés à la même échéance : fin 2021



3

Le projet

Voilà les caractéristiques de l'actualité de notre projet, qui est l'anticipation de la phase 2. Monsieur le Ministre, vous connaissez le côté besogneux et travailleur des gens du Nord, et on se fait vraiment mal pour arriver à ramener en 5 ans ce qui était initialement prévu en 6.

Alors, pourquoi deux périmètres ? C'est simplement parce que l'État nous a demandé à l'époque de nous projeter avec des phases de 5 ans. Finalement nous sommes en capacité de revenir à 5 ans et nous avons décidé de le faire pour gagner un peu de temps et surtout beaucoup d'argent.

Sur les 700 000 prises que nous allons déployer en FttH en 2021, nous avons initialement lancé des opérations de montée en débit avec un coût de 500 euros à la prise, ce qui était particulièrement cher, quand on avait une DSP contractualisée à 138 euros la prise FttH. J'ai donc « éteins le moteur » et demandé à ce que l'on arrête un certain nombre d'initiatives ou de projections de montée en débit, pour que l'on tope avec les territoires en leur disant : « vous allez attendre un peu plus longtemps, mais vous aurez le FttH tout de suite. » Nous avons signé sans aucune difficulté avec l'ensemble de ces territoires qui vont attendre quelques mois supplémentaires, mais qui sont ravis de pouvoir avoir le FttH tout de suite. Pour certains territoires, cette accélération du calendrier est de l'ordre de 18 mois, ce qui est assez conséquent.

Nous sommes totalement dans la volonté du Chef de l'État d'aller plus vite, avec cette transformation que nous réalisons avec Axione, notre délégataire, et ses actionnaires, la Caisse

des Dépôts, les grandes banques comme Natixis, la Société Générale, le Crédit Agricole et la BEI qui intervient pour la première fois en financement initial.

Nous passons donc sur un calendrier raccourci pour faire du 100% FttH et finir sur les 3 dernières années de notre déploiement à environ 180 000 prises construites et commercialisées par an, ce qui est un objectif très ambitieux, et je remercie notre partenaire Axione qui tient la cadence.



Synthèse des coûts de la DSP signée le 4/11/2016

Un projet en rupture par rapport aux précédents permettant de diminuer très significativement le coût public du projet

	Éléments clefs du périmètre 1
Nombre de prises	533 000
Durée	25 ans
Investissement de premier équipement	346,2 M€ (dont 8,5 M€ pour raccordement sur demande) soit 650 € / prise
Subvention de premier équipement	38 M€ (dont 8 M€ pour 2 638 raccordement sur demande) soit 71 € / prise - 11% de subvention publique
Linéaire	11 100 km dont 11% de GC
Subvention de raccordements terminaux	36 M€ (dont 10 M€ pour 2 709 raccordements longs)
Part collectivités territoriales	40% région – 40% pour 2 départements – 20% EPCI
Part État	46 M€ (/ 176 M€ dans les estimations)

4



Synthèse des coûts de la DSP signée le 4/11/2106

Vous avez sous les yeux les éléments clés du périmètre 1 : 533 000 prises avec une délégation signée pour 25 ans, un investissement de premier équipement d'un peu moins de 350 millions d'euros, et une subvention au titre de l'État de 38 millions d'euros.

Nous avons initialement un FSN signé par Axelle Lemaire à 181 millions d'euros avant que l'on conclue la DSP, et vous imaginez la progression qui a été la nôtre, puisque nous avons réduit la subvention publique de 400 millions d'euros (toutes subventions publiques confondues) entre le modèle théorique et le modèle que nous avons signé, preuve que le RIP est effectivement un bonne affaire pour l'État et pour les élus locaux et qu'il permet un déploiement tout à fait ambitieux.

Le linéaire sur ce périmètre 1 est de 11 000 kilomètres, et la part des collectivités est de 40% pour la région, 40% pour les deux départements et 20% pour les intercommunalités avec lesquelles nous avons toutes contractualisé. La part de l'État de 46 millions était très exactement de 176 millions en notifications, telles que Madame Lemaire nous les avait communiquées à l'époque.



Les vertus d'un RIP : bilan 1 an après

- Le planning complet annoncé à tous les EPCI depuis novembre 2016
- Un process industriel performant
- 11 000 prises prévues : la totalité des SRO (34) livrés et les prises commercialisables
- Présence de 7 opérateurs :
Bouygues Telecom, Coriolis, Free, K-net, Nordnet, Ozone et Vitis
- Quelques points de vigilance opérationnels :
 - Des rapports avec ENEDIS constructifs mais contraignants
 - Une vigilance sur la fabrication des câbles optiques (**priorité** avec Prysmian)
 - Une base adresse « universelle » et fiable
 - Une gestion des collectifs fastidieuse

5



Les vertus d'un RIP : bilan un an après

Nous avons soufflé notre première bougie le 4 novembre et constatons que notre process industriel est particulièrement performant. Nous avons la chance d'arriver au bon moment, où les opérateurs, les investisseurs et les candidats sont en capacité de produire et d'annoncer un rythme tout à fait impressionnant. Les 11 000 prises contractuellement signées ont été livrées et 7 opérateurs sont présents sur notre RIP (un 8^{ème} nous a approchés hier soir), dont deux signatures connues nationalement, Bouygues Telecom et Free. Ce dernier déploiera chez nous à partir de février, autre première sur le plan national, ce dont nous nous réjouissons.

Tout cela est au bénéfice final du consommateur parce que notre intérêt n'est pas de construire des réseaux vides mais de faire jouer la concurrence afin que le citoyen, le consommateur et le professionnel s'y retrouvent, grâce aux vertus de la concurrence sur le réseau, ce qui est extrêmement important. Ensuite, nous avons des opérateurs que vous connaissez également, qui sont plus régionaux et spécialisés : Coriolis, K-net, Nordnet, Ozone et Vitis.

Il y a quand même quelques points de vigilance que vous avez abordés sur le déploiement :

- Les rapports avec Enedis sont parfois un peu longs : ils font preuve de la meilleure volonté du monde mais leur process n'est pas en phase avec le rythme que nous donnons. On va leur faire mal, nous aussi, mais je pense qu'Enedis doit prendre sa part dans cet effort d'aménagement numérique du territoire.
- Une vigilance particulière sur la fourniture de câbles. Nous avons la chance d'avoir sur le territoire Prysmian avec lesquels nous avons sécurisé 80 à 85% de nos besoins immédiats. Nous les avons rencontrés la semaine dernière pour leur demander de nous donner des assurances

face à cette pénurie sur le plan international de matériaux nécessaires à la construction du réseau.

- La base adresse nous pose toujours des difficultés.
- Et enfin, sur la gestion des collectifs, il faudra vraiment progresser, sans quoi nous ne tiendrons pas notre calendrier et c'est vers nous, l'État et les collectivités, que les citoyens vont se retourner parce qu'ils ne veulent pas comprendre qui est responsable, ils veulent juste que cela se fasse.



Les vertus d'un RIP : **impacts** sur l'emploi

- Une vigilance forte de Bouygues Constructions contre le travail détaché
- Sous-traitance de rang 1 uniquement avec 40 entreprises locales, 1 an après
- Des **job dating** spécifiques organisés en amont des déploiements
- Plus de 350 personnes déjà mobilisées
- Dont 10% en insertion (allocataires RSA et moins de 26 ans sans qualification)
- Des formations courtes et locales adaptées au besoin

Les vertus d'un RIP : impact sur l'emploi

En matière d'emploi, notre RIP est aussi très intéressant. Nous avons eu, malgré la législation que vous connaissez, des discussions très sérieuses avec Bouygues Construction sur la question du travail détaché. En tant qu'élus locaux, nous sommes régulièrement interpellés sur cette question et on voit parfois des réseaux se construire avec des emplois détachés. Dans le 59/62, nous avons été très exigeants avec l'exclusivité sur des sous-traitants de rang 1 et aujourd'hui environ 40 entreprises locales travaillent sur tout le déploiement du RIP.

Nous avons également organisé des *job dating*, comme en Drôme Ardèche, et 350 personnes sont déjà sur le terrain, dont 10% en insertion (dont des bénéficiaires du RSA - BRSA). Des conventions de partenariats ont été signées entre la région et les 5 départements pour flécher les BRSA sur ces métiers, et nous soulageons ainsi la dépense publique et les contraintes des collectivités. Cette bonne intelligence collective nous permet d'aider des gens à retrouver du travail par des formations courtes et locales.



**Les vertus d'un RIP :
une solidarité territoriale et une péréquation
Exemple : Brebières**

1. La seule commune « câble » du périmètre 1 de la DSP avec courrier d'engagement de SFR pour moderniser
2. Demande de l'État pour enlever cette commune dans le cadre de la cohérence des initiatives
3. 2 000 prises dans une des zones les plus rentables du RIP (- 0,4 %)
4. Impact sur la subvention IPE : + 500 K€ (+ 1,3 %)
5. Enlever les prises de cette commune du RIP a surenchérit la part publique
6. Mise en œuvre : gestion de la complétude + calendrier non contractuel

7



Les vertus d'un RIP : une solidarité territoriale et une péréquation

Dernier point sur les vertus du RIP : une solidarité territoriale importante. J'ai voulu prendre un exemple pour illustrer que, parfois, le privé pouvait nous coûter un peu plus cher. Nous avions sur notre périmètre une commune câblée qu'un opérateur s'est engagé à moderniser. Cela a été fait, mais la conséquence est que la perte de ces 2 000 prises, qui étaient pour nous plutôt rentables, a eu un impact avec un renchérissement de 500 000 euros sur le besoin de fonds publics.

Cet exemple doit nous faire tous réfléchir sur la manière dont on articule et dont on répartit le risque. En clair, nous avons laissé partir des prises très rentables. Alors, certes, il y avait une cohérence territoriale et la manifestation de l'opérateur pouvait parfaitement s'entendre, nous y avons d'ailleurs donné suite. Mais il y a des conséquences derrière et il faut garder cette question en tête.



Les vertus d'un RIP : enseignements

- Un périmètre de projet ambitieux (territorialement, en nombre de prises et en calendrier) et un bien de retour public
- Un investissement porté majoritairement par le privé, avec des actionnaires et des financeurs puissants
- La possibilité de financement en mode projet avec forte implication et confiance des banques (dont BEI)
- Un financement public minimisé (68 € / prise pour les ECPI) avec une forte implication de la [région](#), des [départements](#), des EPCI et de [l'État](#) (pour le périmètre 1)
- La prise en compte des demandes locales (un planning traitant en moins de 3 ans les zones de carence ADSL)

8



Les vertus d'un RIP : enseignements

Nous avons eu la chance d'avoir un périmètre de projet ambitieux : à l'époque, la région et les deux départements se sont entendus pour offrir une masse tout à fait pertinente qui nous a permis d'avoir un dialogue compétitif intéressant.

Un investissement porté majoritairement par le privé, car nous sommes quand même à 89% de fonds privés sur les coûts de construction de notre projet. Encore une fois, le modèle des RIP est un bon modèle et nous avons la chance d'être à un moment où le dialogue et la maturité permettent d'avoir une mobilisation très significative d'argent privé.

La possibilité de financement en mode projet avec forte implication et confiance des banques, dont la BEI.

On arrive à avoir des niveaux de prix intéressants par exemple pour les intercommunalités à qui nous demandons de payer 68 euros par prise sur leur territoire, ce qui est un niveau de coût particulièrement intéressant pour les élus locaux.



Évolution du plan

- Une sanctuarisation des zones RIP pour renforcer le modèle économique
- Changement d'objectif pour le mauvais débit : 3-4 Mbit/s -> 8 Mbit/s à horizon 2020 :
 - 15 000 prises (2,3%) très éparpillées sur le territoire sur le RIP du Nord – Pas de Calais hors cet objectif en 2021
- Quelles technologies d'inclusion numérique à cet horizon ?
- La demande des territoires devient « Quid de la téléphonie mobile ? »

9



Évolutions du plan

Cette dernière diapositive reprend les évolutions possibles du plan.

Nous avons déjà parlé de la sanctuarisation des RIP.

Le changement d'objectif pour le mauvais débit, puisque nous passons de 3-4 Mbit/s à 8 Mbit/s, nous met au milieu du gué mais vous avez compris que nous ne ménagerons pas nos efforts pour y parvenir. Encore une fois, il faut un dialogue avec l'État pour expliquer que nous sommes sur une trajectoire qui nous amènera à 2021 - 100% FttH, mais on ne sera pas à 8 Mbit/s partout et nous ferons en sorte de ne pas être très au-delà de ce délai.

Un intérêt pour un échange avec vous sur les technologies d'inclusion numérique. Vous avez parlé du satellite qui peut paraître comme une technologie un peu dépassée au moment où on parle du FttH, néanmoins elle est très utile et elle est indispensable sur certains territoires. Est-ce que la 4G par exemple va devenir une martingale intéressante pour des questions d'inclusion numérique ?

La demande des territoires aujourd'hui pour le FttH fixe est une question de temps, en tout les cas pour ce qui concerne les Hauts-de-France. Maintenant, c'est le très haut débit mobile qui devient la priorité absolue, la sollicitation des élus locaux et du grand public.



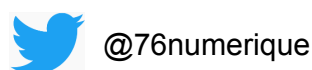
Merci de votre attention

« Les RIP à l'heure de la feuille de route gouvernementale : stratégies et attentes »



Merci

Virginie LUCOT-AVRIL



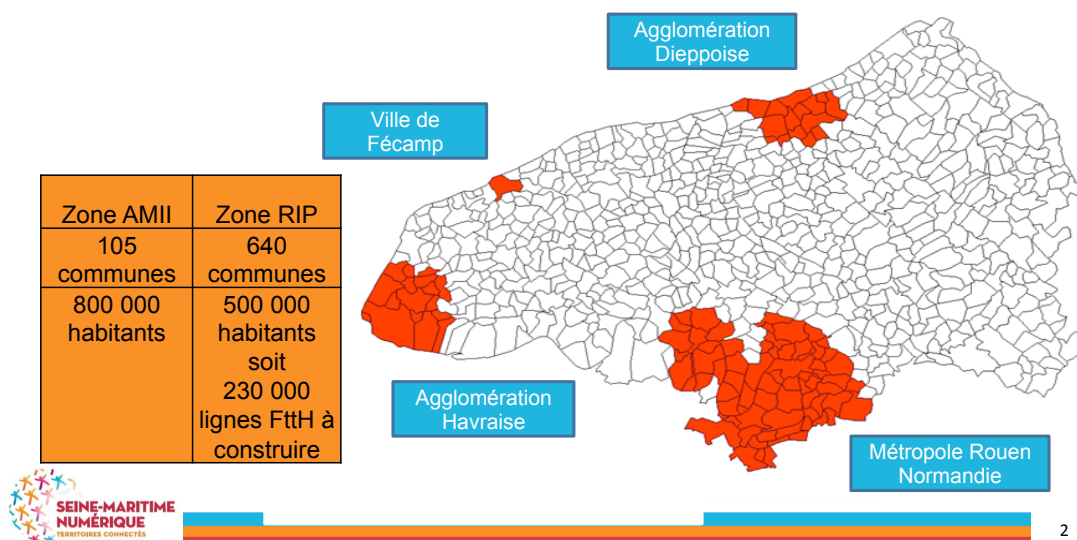
Développement des infrastructures numériques en Seine-Maritime

TRIP AVICCA du 29 novembre 2017



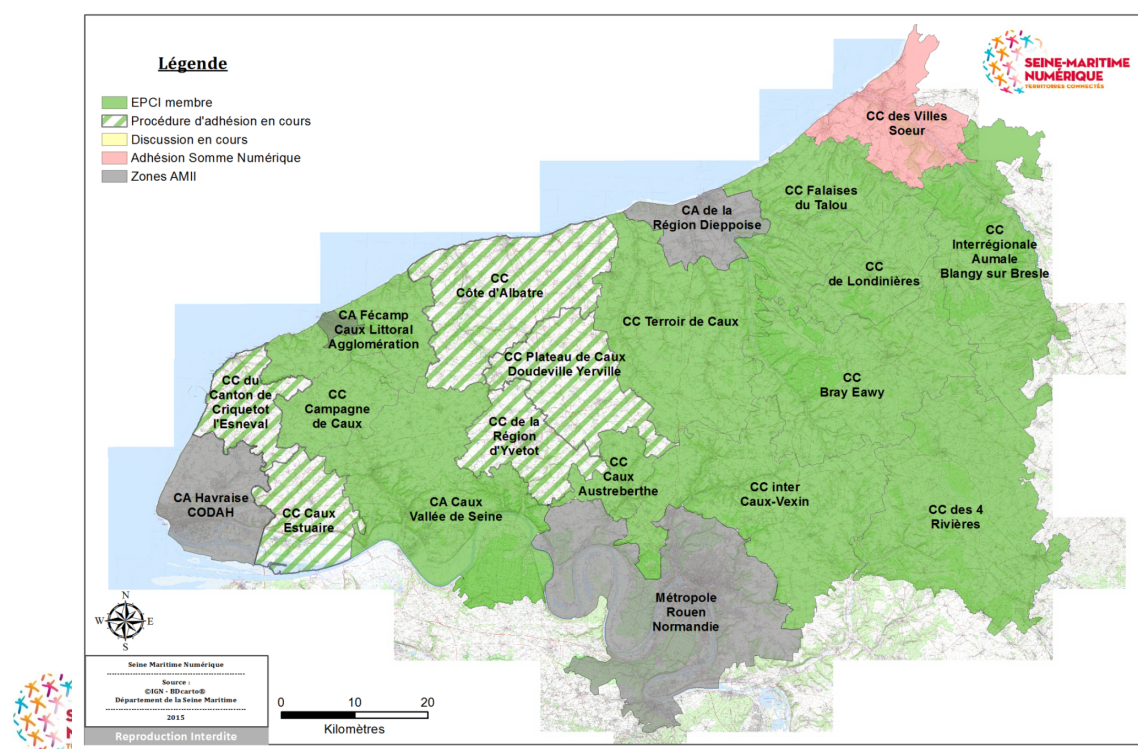
Développement des infrastructures numériques en Seine-Maritime

Carence d'investissements privés dans le FttH sur 640 communes



Carence d'investissements privés dans le FttH sur 640 communes

La Seine-Maritime est composée du territoire illustré par cette carte de la carence des investissements privés dans le FttH. Quatre territoires importants à l'échelle du département sont identifiés en zone AMII, soit 105 communes pour 800 000 habitants : l'agglomération havraise - Edouard Philippe a été membre du syndicat mixte -, la métropole Rouen Normandie, l'agglomération de la Région Dieppoise et la ville de Fécamp.



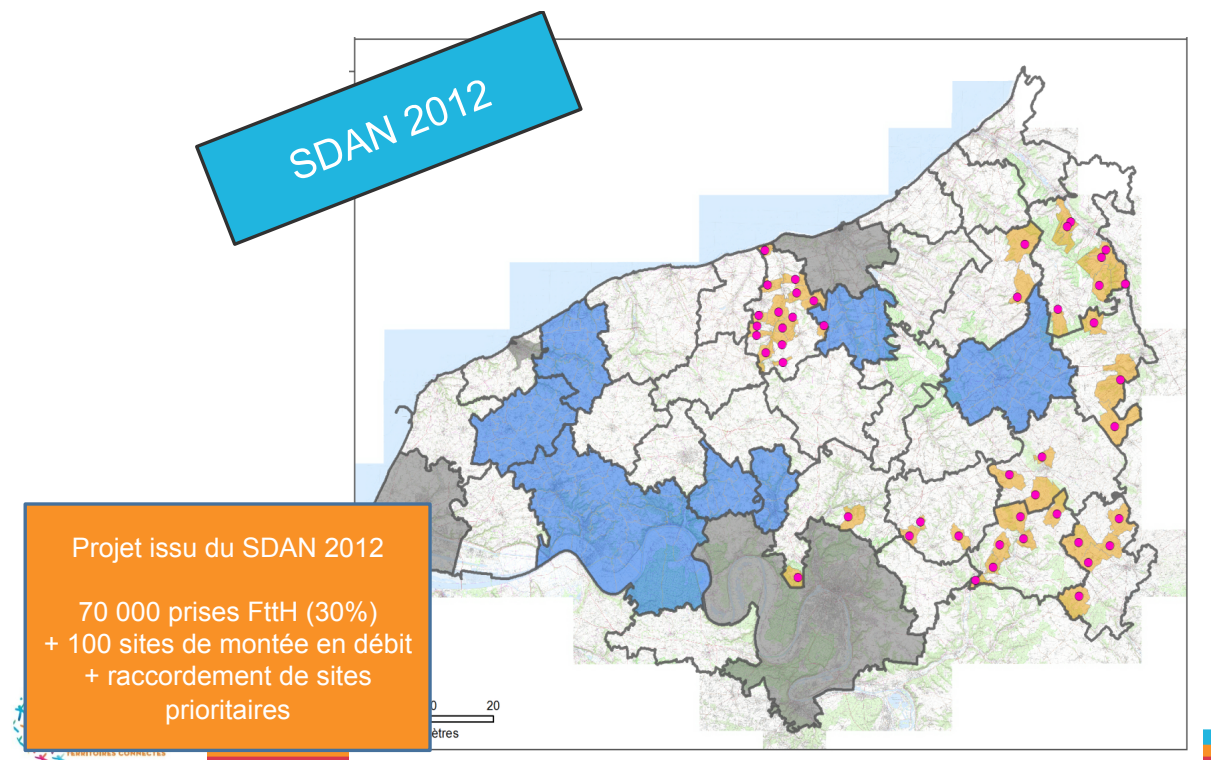
Carte

L'ensemble des territoires représentés ici sont adhérents du syndicat mixte (exceptées les zones AMII en gris). Cette cartographie révèle la complexité du territoire. Aujourd'hui, tout le monde est monté dans le bateau et a adhéré, seules quelques communautés de communes sont en cours de délibération (zones hachurées) mais leur adhésion au syndicat est actée.

Je pointe du doigt la communauté de communes des Villes Sœurs (en rose) car il s'agit d'un territoire interrégional, c'est-à-dire comprenant des communes de Seine-Maritime et des communes de la Somme, mais il est actuellement impossible d'adhérer à 2 RIP... Ce point devrait être clarifié car on ne peut bien entendu porter des subventions départementales qu'à l'échelle du département, ce qui pose forcément des difficultés. Cela concerne également la comcom d'Aumale - Blangy qui est coupée en deux, à la fois Seine-Maritime et Somme. La comcom des Villes Sœurs, elle, a fait le choix de rejoindre le syndicat mixte Somme Numérique et certaines communes sur le 76 se trouvent donc en déshérence aujourd'hui.

La Loi NOTRe ne nous a pas aidés, car des territoires de comcom ont été coupés en deux, quel que soit l'arrondissement, la circonscription ou le code postal ! C'est un peu compliqué à suivre, mais nous ne désespérons pas de trouver une solution. Il est cependant difficile de dire à des habitants que cela ne marche pas parce qu'ils ne sont pas du bon côté à cause de la Loi NOTRe.

Aujourd'hui, nous sommes en phase d'accélération, comme le sait Antoine Darodes que je remercie beaucoup de son aide.



SDAN 2012

Le SDAN de 2012 était peu ambitieux, il faut l'admettre, avec un plan de seulement 70 000 prises FttH sur les territoires représentés en bleu, en rajoutant bien sûr les zones AMII. Les points en rouge représentaient les sites de montée en débit : 46 sites ont été commandés avec des armoires. Avec le temps de l'accélération, toutes les montées en débit supplémentaires

ont été arrêtées. Aujourd'hui certains territoires bénéficiant de la montée en débit disposent du 8 Mbit/s et sont très heureux, mais cela génère des disparités importantes entre les territoires car il est difficile d'expliquer aux voisins qu'ils ne sont pas couverts et que, sur un même territoire, certains ont fait de la montée en débit, du FttH, ou n'ont rien choisi...

D'un autre côté, on s'est aperçu dans les territoires qui ont choisi la montée en débit, qu'une fois que les habitants bénéficient du 8 Mbit/s, ils ne sont pas forcément intéressés par la fibre, ce qui n'aide pas dans le déploiement, mais le message passe quand même.

SDAN 2017

- **Déploiement du FttH à 100% sur l'ensemble de la zone d'investissements privés**
 - Arrêt du lancement de nouvelles opérations de montée en débit ADSL (46 sites réalisés)
- Portage des emprunts intégralement par SMN76 pour ses membres : CD et EPCI (accompagnement de la Caisse des Dépôts et de banques privées)
- Les membres (CD + EPCI) versent une participation en fonctionnement
 - participation des membres : 10,88 € / ligne FttH / an pendant 25 ans



SDAN 2017

Suite à un changement de cap à 180°, le SDAN a été totalement revoté en 2017 avec un plan d'accélération prévoyant de couvrir à 100% le territoire de la Seine-Maritime, ainsi que l'arrêt de la montée en débit (pour les armoires qui n'étaient pas commandées), afin de faire en sorte que les 230 000 foyers en déshérence de FttH soient couverts à échéance maximum de sept ans, voire de cinq ans. Certes, nous avons du retard, mais il est rattrapé.

Le fait que le syndicat porte les emprunts a beaucoup rassuré les territoires, qu'il s'agisse de l'emprunt départemental mais aussi de l'emprunt de chaque communauté de communes. Aujourd'hui, avec les transferts de compétences, on sait que les comcom sont un peu assaillies de compétences qui leur arrivent de toute part, et bien sûr les territoires ne peuvent pas absorber tout cela d'un coup.

Les membres, tant le conseil départemental que les EPCI, versent une participation au fonctionnement de 10,88 euros par ligne FttH pendant 25 ans. Nous avons ainsi lissé ce coût dans le temps pour pouvoir gérer notre plan d'accélération. C'est pourquoi je vous ai posé la question de la téléphonie parce que, bien entendu, ce plan de financement inclut uniquement le numérique. Alors quand l'État me dit qu'il faut trouver une solution pour 5 pylônes à 500 000 euros, je veux bien, mais je les trouve où ? Car ce n'est pas moi qui ai fait le bon de commande, et vous savez qu'on ne peut payer que ce que l'on a commandé...

Pourquoi accélérer le programme ?

- Le SDAN 2012 était peu ambitieux : axé sur les zones en déshérence et avec un poids fort des zones AMII pour un taux final de couverture du territoire départemental et des débits insuffisants
- De forts enjeux d'aménagement numérique des territoires :
 - plus de foyers servis, plus de territoires desservis
 - réponse aux fortes attentes des habitants et des entreprises locales
 - vecteur d'attractivité économique et d'attractivité des zones rurales
- Plus d'attractivité pour les opérateurs et les fournisseurs de services numériques : cercle vertueux assurant la réussite du projet
- Un territoire relativement dense (même hors zones AMII) : 100 hab/km² propice au tout FttH rapidement



6

Pourquoi accélérer le programme ?

Il faut accélérer le programme parce que les enjeux sont primordiaux pour le territoire. Aujourd'hui, nous avons des enfants qui rentrent avec des cours à la maison et qui doivent se connecter, une désertification médicale et des médecins en déshérence auxquels il faut apporter des solutions, nous avons aussi un grand besoin d'attractivité du territoire et l'accélération apporte une redevance plus rapide grâce à notre plan de financement. C'est pourquoi la question a été posée de savoir combien donne l'État ; si on le sait, il est plus facile de communiquer.

Connect76

- DSP de 18 ans
- **Affermage** : construction du réseau FttH jusqu'en limite de propriété privée
- **Concession** : raccordement final de l'abonné à la charge du délégataire
- Appel à candidatures : 7 candidats
- Choix de l'offre du groupe **SFR**
 - Meilleure offre technique
 - Meilleure offre financière (niveau de redevance, part de redevance fixe)
- Un contrat de DSP, de 72 pages + 51 annexes, signé par SFR Collectivités en octobre 2017



7

Connect76

Dans le plan d'accélération, nous avons eu la lourde responsabilité de choisir le délégataire de la DSP (Connect76) pour une durée de 18 ans en affermo-concessif, avec des aménagements. Cela n'a pas été facile. Nous avons reçu sept candidatures, et pour ce choix lourd et structurant, nous nous sommes basés sur un contrat de confiance bien sûr, mais aussi sur une redevance avec une part fixe nous permettant de travailler tout de suite sur la tranche ferme, et de faire en sorte que les tranches conditionnelles deviennent quasi fermes pour aller le plus rapidement possible.

Aujourd'hui, pour pouvoir avancer et même si vous avez déjà beaucoup répondu, en tant que Présidente du syndicat, j'ai besoin de réponse au sujet de la comcom interrégionale : comment fait-on pour aller chercher des prises en Picardie ou dans les Hauts-de-France, où les coûts à la prise sont différents et où les modèles de subventions ne sont pas les mêmes que les nôtres ? Comment fait-on pour dire aux territoires que la Loi NOTRe les a transférés ou coupés en deux ?

Avec le chantier du numérique, on part d'une page blanche, on gomme et on recommence, mais c'est logique parce qu'on construit. Dans 5 ans nous ne nous poserons plus ces questions, et d'ailleurs les questions que nous nous posons il y a deux ans ont trouvé une réponse aujourd'hui. Nous sommes tous en interrogation, mais ce sont des interrogations de construction.



Merci de votre attention



@76numerique

www.SMN76.fr



Merci

Merci pour la présentation que vous m'avez permis de faire sur le développement du numérique dans la Seine-Maritime. Nous sommes en phase, c'est maintenant le projet numéro un du territoire et nous attendons beaucoup afin de pouvoir avancer plus vite également.

Ariel TURPIN

Un mot de conclusion Monsieur le Ministre ?

Julien DENORMANDIE

Bien sûr, je vais répondre aux différentes questions qui ont été posées. J'ai été très content de pouvoir échanger et malheureusement j'aurais préféré pouvoir faire aussi un peu plus de questions/réponses. C'est impossible aujourd'hui, mais il m'arrive très régulièrement de participer aux événements concernant les RIP, cela a été le cas par le passé, ce sera le cas dans le futur et je suis persuadé que nous aurons d'autres moments d'échanges.

Le mot de conclusion, c'est de toujours avoir en tête que nous n'y arriverons pas seuls ; nous y arriverons si et seulement si l'ensemble des acteurs, qu'ils soient élus locaux, opérateurs et État, nous avançons tous dans le même sens.

Deuxième point : la méthode de travail qui est la nôtre est de prendre l'ensemble des blocages, les uns après les autres et de voir quelles solutions peuvent être apportées. J'en profite pour répondre aux différentes questions qui ont été posées.

Madame Helmer a soulevé le sujet bien connu d'Enedis. Premier point, il y a des instances de concertation qui existent déjà ou qui sont censées exister. Le sujet qui est le nôtre en ce moment, c'est comment peut-on donner un second souffle dans ces instances de concertation qui associent souvent les collectivités, Enedis mais aussi l'Arcep, qui a une compétence particulière vis-à-vis d'Enedis pour régler les litiges quand il y en a ? Deuxième point, beaucoup de choses pratiques posent problème en matière d'accès aux infrastructures. Pour ne rien vous cacher, j'ai écrit au président d'Enedis il y a quelques jours, justement pour faire état des différentes difficultés que nous observons et afin que l'on puisse engager un travail pour voir les solutions pouvant être apportées de manière pragmatique. Par conséquent, le sujet est bien identifié, les contacts sont en cours et on fera tout notre possible pour améliorer la fluidité entre les différents acteurs.

Ensuite, je rebondis sur ce que disait Monsieur Coulon car une des questions qu'il posait est essentielle : c'est celle de l'inclusion numérique. Ce dont on parle ce matin, c'est d'infrastructures, mais il ne faut pas oublier qu'environ 13 millions de nos concitoyens déclarent ne pas savoir utiliser le numérique ou avoir des difficultés à le faire. C'est un enjeu essentiel dans tout ce que nous faisons, il ne faut pas que l'inclusion numérique soit le TGV qui passe en bas de votre jardin dans lequel vous ne savez pas monter ; il faut qu'il y ait véritablement un accès pour monter dans ce train au moment où il passe. Tout un travail est actuellement en cours, notamment avec l'Agence du Numérique et avec Mounir Mahjoubi, Secrétaire d'État au numérique, pour faire cette véritable inclusion numérique que Monsieur Coulon soulevait à très juste titre.

Deuxième élément, Monsieur Coulon a fait une tentative pour dire que beaucoup auront le très haut débit en 2021, sous-entendant qu'il pourrait ne pas totalement tenir l'objectif en 2020... Très clairement, notre objectif est de tenir le 2020 de manière très ferme. Cela renvoie à plusieurs sujets, notamment de complétude et pour voir comment on fait dans le plan de charge pour apporter le très haut débit à ceux qui n'ont même pas les 8 Mbit/s, alors que d'autres ont déjà ce débit et peuvent attendre une année de plus. Il y a des solutions intelligentes à trouver, mais cela demande un vrai travail de chefferie de projet. En tout état de cause, ce qui importe le plus à la fin, c'est la perception des personnes chez qui vous déployez. Si vous me dites que

chaque personne est très contente parce qu'elle sait que le très haut débit va arriver, pourquoi pas ? Mais la seule boussole qui doit tous nous animer, c'est celle-là.

Madame Lucot-Avril, vous avez évoqué la question de la répartition territoriale. Ce sujet est compliqué, parce que dès qu'il y a une frontière, il y a des effets de seuil et de fractures. Il y a des sujets aberrant... Vous tirez une fibre sur 250 kilomètres alors qu'il suffirait de faire un petit arrangement entre amis pour avoir 2 kilomètres de fibre à tirer. C'est un sujet très complexe parce que, pour le coup, les donneurs d'ordres ne sont pas les mêmes, et il n'y a pas d'autre solution que de voir au cas par cas quelles sont les solutions intelligentes pouvant être prises et définies.

J'espère avoir répondu aux questions, en tout cas, j'adresse un immense merci à vous tous. Comme on dit, on continue de plus belle et le plus vite possible, mais vous pouvez être sûrs que nous serons avec le Gouvernement toujours à vos côtés pour, de manière exigeante mais ferme, continuer à investir plus, déployer plus, pour tenir les objectifs que nous nous sommes fixés et que vous partagez, j'en suis sûr. Merci à tous.

Patrick CHAIZE

Monsieur le Ministre, ça va sûrement faire mal, mais qu'est-ce que ça fait du bien de vous entendre !